



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE AVEYRON**  
Immeuble Le Sériat -10 rue Faubourg Lo Barry -Saint-Cyrice-Etoile -12000 RODEZ  
Renseignements au 05 65 73 61 60

*A retrouver sous notre site [www.cdg-12.fr](http://www.cdg-12.fr)*



### **Hausse du plafond annuel télétravail**

L'[arrêté du 3 avril 2024](#), publié au journal officiel du 20 avril 2024, est relatif au montant plafond du « forfait télétravail » pour l'année 2024. Le texte précise que par dérogation au premier alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 26 août 2021 susvisé, le montant limite du « forfait télétravail » est fixé à **282,24 euros** pour l'indemnisation des jours de télétravail effectués au titre de l'année 2024.

**Retrouvez les supports pour verser le forfait télétravail dans l'espace abonnés, onglet GRH --> Index --> Télétravail.**